

## ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMANENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉFÉRENCE ARRÊTÉ : PA/JB/ N°130

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

COMMUNE DE VELLERON

Velleron, le vendredi 6 octobre 2023

Objet : **ARRÊTÉ** portant sur l'instauration d'une zone bleu de stationnement avenue du Général de Gaulle.

### **Le Maire de VELLERON (Vaucluse)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2-1,

Vu l'article L.511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-8, R.411-25, R.417-4, R.417-9, R.417-10 et R.417-12,

Vu le Code Pénal, notamment son article R.610-5,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

Conformément à l'article R.417-10 du Code de la Route et à la délibération du N°4 du 07/07/2016 du Conseil Municipal, tout stationnement qualifié de gênant sera soumis à enlèvement par la fourrière,

**Considérant** qu'il y a lieu d'organiser le stationnement afin permettre l'accès des usagers aux services publics et aux commerces ;

### **ARRÊTE :**

Article 1<sup>er</sup> : L'arrêt et le stationnement de tous véhicules sont limités à 1 heure de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 du lundi au vendredi, avec mise en place d'un dispositif de contrôle de type disque bleu. La présente réglementation s'applique sur l'ensemble de l'avenue du Général de Gaulle.

Article 2 : Cette réglementation sera applicable de manière permanente dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 : La Police Municipale de Velleron et la Gendarmerie de Pernes les Fontaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié et affiché conformément aux dispositions de l'article L.2212-5 du Code des Collectivités Territoriale.

Fait à VELLERON, le 06/10/2023.

Le Maire  
  
Philippe ARMENGOL.